



Paris, le 17 Juillet 2019

## **Communiqué de presse**

### **Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé annonce l'évolution des conditions d'accès au don du sang pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes**

**Conformément à l'engagement qu'elle avait pris en 2018, Agnès Buzyn fait évoluer les conditions qui permettent aux hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes de donner leur sang. Elle a décidé de réduire de 12 à 4 mois, le délai permettant de donner son sang après la dernière relation sexuelle entre hommes à compter du 1er février 2020. Cette décision est une première étape, la cible fixée étant l'alignement à terme des critères pour tous les donateurs, la disparition de la référence à l'orientation sexuelle au profit de la recherche d'un comportement individuel à risque.**

Depuis juillet 2016, les hommes peuvent donner leur sang s'ils n'ont pas eu de relation sexuelle avec des hommes au cours des 12 derniers mois. Ils peuvent par ailleurs donner leur plasma dans une filière spécifique sous réserve de ne pas avoir eu plus d'un partenaire sexuel dans les 4 derniers mois. Cette décision a mis fin à l'exclusion permanente qui préexistait depuis 1983.

L'entrée en vigueur de ces critères de sélection s'est accompagnée de mesures visant à suivre et évaluer les conséquences de cette évolution.

Parmi les éléments d'évaluation, l'étude Complidon<sup>1</sup>, réalisée auprès de 110 000 donateurs de sang, a montré que les critères d'accès au don du sang étaient dans une très large majorité respectés, mais qu'il pouvait arriver dans de rares situations qu'ils ne le soient pas, lorsqu'ils ne sont pas compris ou acceptés.

Par ailleurs, la surveillance épidémiologique des donateurs de sang a montré que l'ouverture du don du sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) n'avait pas eu d'impact sur le risque résiduel de transmission du VIH par les produits sanguins, déjà très faible.

Deux propositions d'évolution de critères ont été évaluées par Santé publique France :

- ouverture du don du sang aux hommes n'ayant pas eu de relation sexuelle avec des hommes dans les 4 derniers mois avant le don ;
- ouverture du don du sang aux HSH ayant eu un seul partenaire dans les 4 derniers mois avant le don.

---

<sup>1</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/don-de-sang/articles/l-etude-complidon>

L'ensemble des données et les analyses de risque conduites sur ces deux propositions (lien SpF) ont été partagés avec les parties prenantes (représentants de donneurs de sang, de receveurs, associations...), qui ont fait part de leur position.

**La ministre des Solidarités et de la Santé a pris cette décision en tenant compte de ces travaux et de l'expression des acteurs.**

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'évaluation régulière des critères de sélection des donneurs. Elle s'appuie sur des éléments scientifiques, objectifs et indépendants qui seront présentés par la direction générale de la santé, l'EFS et les agences sanitaires lors d'une rencontre avec la presse qui se tiendra au ministère des Solidarités et de la Santé, le mercredi 17 juillet à 10H30.

**Cette évolution sera mise en œuvre à compter du 1er février 2020.** Elle sera évaluée très attentivement et en toute transparence pour permettre à horizon 2022, d'envisager l'alignement des critères de sélection pour tous les donneurs.

La Ministre des solidarités et de la santé rappelle que les critères de sélection au don du sang participent au haut niveau de sécurité sanitaire dû aux patients recevant des produits sanguins. La situation épidémiologique évolutive impose d'avoir un dispositif de sécurité adapté, réactif et régulièrement évalué de façon rigoureuse et transparente.

Chaque donneur qui s'engage dans cette démarche altruiste éthique et gratuite doit le faire en toute compréhension des critères lui permettant l'accès au don.

Cette décision, éclairée par les données de la science, conforte notre modèle de don volontaire, solidaire et responsable, avec un impératif de haut niveau de sécurité sanitaire.

Chaque année, 1,7 millions de personnes donnent leur sang, générant 3 millions de dons. Il faut en moyenne recruter 170 000 nouveaux donneurs chaque année pour maintenir un niveau suffisant de 10 000 dons par jour au regard des besoins. En effet, un million de personnes en moyenne par an reçoivent des produits issus du sang.

**Lien Dossier de presse de l'Etablissement Français du Sang (EFS)**

[https://www.efs.sante.fr/sites/instit/files/2019-07/DP\\_HSH\\_juin19.pdf](https://www.efs.sante.fr/sites/instit/files/2019-07/DP_HSH_juin19.pdf)

Contact presse :

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

[01 40 56 60 65](tel:0140566065)